

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 février 2001
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 2 février 2001, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1171 (1998), que le Conseil de sécurité a adoptée le 5 juin 1998, et concernant la Sierra Leone. Au paragraphe 4 de cette résolution, le Comité est tenu de rendre compte au Conseil des notifications reçues d'États concernant l'exportation d'armes et de matériel connexe à destination de la Sierra Leone, ainsi que des notifications du Gouvernement sierra-léonais concernant ses importations d'armement et de matériel connexe.

En conséquence, je tiens à vous informer que le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a reçu le 2 février 2001 une notification du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant l'exportation à destination de la Sierra Leone des armes et du matériel connexe ci-après à l'usage de l'armée sierra-léonaise :

576 fusils automatiques de 7,62 mm.

Le matériel en question est arrivé à l'aéroport international de Lungi le 21 décembre 2000.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1132 (1997)
concernant la Sierra Leone
(*Signé*) Anwarul Karim **Chowdhury**
